



AIDE - MEMOIRE

L'administration communale de la Ville de Luxembourg se propose de recruter plusieurs

Aide-magasinier (m/f)

sous contrat d'étudiant pour les après-midis de loisirs « Aktioun Bambësch »

Votre mission :

Chaque année, un grand nombre de jeunes participent aux après-midis de loisirs organisés par le Service Foyers scolaires – Département CAPEL de la Ville de Luxembourg. Ces semaines donnent aux enfants du cycle 1.2 – 4.2 (« Aktioun Bambësch »), l'opportunité de passer un temps de loisir animé et de rencontrer d'autres enfants ou jeunes.

Votre profil :

- avoir le statut de l'étudiant ;
- avoir une très bonne maîtrise de la langue luxembourgeoise ;
- être organiser, prendre l'initiative, travailler en équipe ;
- être disponible pendant la ou les périodes suivantes :
 - du 29 décembre 2025 au 2 janvier 2026 - Aktioun Bambësch **Noël**
 - du 30 mars au 3 avril 2026 - Aktioun Bambësch **Pâques**
 - du 13 au 31 juillet 2026 **ou** du 3 août au 21 août 2026 - Aktioun Bambësch **Été**
- être âgé de 16 ans au moins.

Missions et tâches :

Les tâches à assurer par l'étudiant(e) sont les suivantes :

- préparer, ranger, nettoyer le matériel bureautique, bricolage et ludique ;
- garder les stockages et les alentours propres et organisés ;
- assister à l'installation du matériel ;
- charger et décharger le matériel des véhicules du service ;
- transport du matériel (pas de conduite, mais seulement en accompagnement) ;
- faire la vaisselle si nécessaire.

Cette énumération des tâches n'est pas exhaustive et elle pourra être sujette à modification suivant les besoins du service.

Durée et horaire normal de travail :

L'occupation est exercée à raison de **40 heures par semaine**, réparties normalement sur 6 jours.

L'amplitude de travail journalière s'étend de 7 heures à 19 heures. L'horaire journalier est de 8 heures par jour et est fixé selon les besoins du service sur base d'un plan de travail communiqué à l'étudiant en temps utile. Le cas échéant ce plan de travail comprend la participation obligatoire à des missions ayant lieu en dehors des heures de travail usuelles, y inclus les weekends.

Conditions spécifiques et pièces à joindre :

La candidature doit obligatoirement être accompagnée des pièces suivantes :

- lettre de motivation : **veuillez l'adresser au collège des bourgmestre et échevins et indiquer la référence suivante : 1-maga** ;
- curriculum vitae ;
- certificat d'inscription auprès d'une école/université 2025-2026 ;
- extrait récent du casier judiciaire pour les candidats âgés ≥ 18 ans (bulletin no 3 ainsi que le bulletin spécial « protection des mineurs – bulletin N°5 ») (Guichet.lu) ;
- copie de la carte d'identité ;
- photo récente.

Le dossier de candidature est à adresser par voie électronique au collège des bourgmestre et échevins, en remplissant le formulaire de candidature sur jobs.vdl.lu pour **le 17 octobre 2025** au plus tard.

Les candidat(e)s sont prié(e)s d'indiquer le **numéro de téléphone** et l'**adresse e-mail** par lesquels ils/elles pourront être contacté(e)s.

Rémunération :

Comme suite à la décision du conseil communal du 19 avril 2010, les tarifs applicables aux étudiants de la Ville de Luxembourg sont les suivants :

- étudiant sans formation d'aide-animateur : **80 % du salaire social minimum non-qualifié** qui s'élève à 12,5028 € brut / heure prestée, au nombre-indice actuel de 968,04.

Le secrétariat du CAPEL du Service Foyers scolaires (tél.: 4796-2442 ou -2967, email : capel@vdl.lu), se tient à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.